

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 12 NOVEMBRE 2007
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, Mme GESANG, M. MERG, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, Mme FICHTER et M. TRAUTMANN ;

MM. ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, (excusés) ;

MM. AMRHEIN, E. HELMER, HERRLE, KLIPFEL, BABILON, Mme KIEFER, M. TREIBER.

DEL. N° 110/2007conseil

OBJET : ADHESION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE SELESTAT ET SA REGION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN

- *VU le courrier du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin stipulant que le syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa région a demandé l'affiliation volontaire audit centre de gestion,*
- *CONSIDERANT qu'il y a lieu, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale affilié, que le conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer se prononce sur la demande d'affiliation précitée,*
- *VU l'avis du bureau en date du 29 octobre 2007,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, se prononce favorablement pour l'affiliation du syndicat mixte du SCOT de Sélestat et sa région au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 6 décembre 2007

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

